

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 18–19 février 2013**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 11 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/2013/11/Rev.1**

6 février 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMI\*: M. R. Opp tél.: 066513-2146

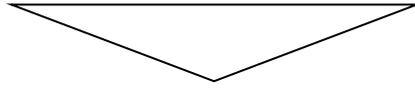
Directeur, RMF\*\*: M. S. O'Brien tél.: 066513-2682

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Division de l'innovation et de l'appui aux procédures opératoires

\*\* Division des finances et de la Trésorerie

## PROJET DE DÉCISION\*



Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2013/11/Rev.1).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## CORPS COMMUN D'INSPECTION

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies et a pour mission d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organisations des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organismes participantes sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM y participe en vertu de ses liens statutaires avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.
3. Dans sa résolution 60/258 du 15 juin 2006, l'Assemblée générale a prié le CCI de continuer à améliorer le dialogue avec les organisations participantes et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations. En 2011, le PAM a financé à hauteur de 33 522 dollars É.-U. la création d'un système en ligne de suivi de l'application des recommandations du CCI. Il expérimente actuellement ce système, dont la mise en œuvre intégrale est prévue en 2013. Le CCI prévoit de donner aux États Membres une accréditation pour qu'ils puissent utiliser le système afin de surveiller l'acceptation et l'application de ses recommandations.

### Rapports du Corps commun d'inspection appelant une action du PAM

4. Le CCI a publié huit rapports appelant une action du PAM depuis le dernier examen effectué par le Conseil. Tous les rapports sont disponibles sur le site du CCI en anglais, en arabe, en espagnol et en français à l'adresse suivante: [www.unjju.org/](http://www.unjju.org/).
5. On trouvera à l'annexe I les 44 nouvelles recommandations intéressant le travail du PAM et les réponses de celui-ci, y compris les suites données. Les rapports ci-après du CCI, reçus par le PAM au 31 octobre 2012, contiennent des recommandations auxquelles le PAM doit donner suite:
  - i) "Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies" (JIU/REP/2011/4)
  - ii) "Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies" (JIU/REP/2011/5);
  - iii) "Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies" (JIU/REP/2011/6);
  - iv) "La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2011/7);
  - v) "La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies" (JIU/REP/2011/9).
  - vi) "Évaluation de la portée, des modalités, de l'efficacité et de la conduite des travaux de l'ONU dans le domaine de la lutte antimines" (JIU/REP/2011/11)  
"Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies" (JIU/REP/2012/2);

6. Les rapports ci-après ont été transmis à titre d'information mais n'appellent aucune suite et, pour certains d'entre eux, ne concernent pas les activités du PAM:
- i) "Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)" (JIU/REP/2011/8);
  - ii) "Relations entre le personnel et l'Administration à l'Organisation des Nations Unies" (JIU/REP/2011/10);
  - iii) "Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)" (JIU/REP/2012/1);
  - iv) "Évaluation d'ONU-Océans" (JIU/REP/2012/3)
7. On trouvera à l'annexe II, à l'intention du Conseil, un point sur l'état d'application de 29 recommandations en instance.
8. L'annexe III offre une mise à jour des notes communiquées par le CCI. Les rapports sont présentés par les inspecteurs aux organes délibérants et directeurs compétents pour que ceux-ci les examinent et décident de la suite à leur donner, tandis que les notes sont adressées et soumises aux chefs de secrétariat des organisations concernées. Cependant, conformément à la pratique en vigueur au PAM consistant à communiquer les informations au Conseil, les réponses aux notes du CCI figurent elles aussi dans cette annexe. En 2012, le PAM a reçu une nouvelle note consacrée à la réforme des achats dans le système des Nations Unies (JIU/NOTE/2011/1).
9. La suite donnée aux recommandations a permis de clore le dossier de 55 d'entre elles, comme indiqué aux annexes I, II et III (voir le tableau 1). Les documents évoqués dans les annexes I, II et III sont mis à la disposition des États Membres qui en font la demande.

**TABLEAU 1: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

	Clos	Acceptée, en cours d'application	Acceptée, application non démarrée	À l'étude	Total
2006	0	1	0	0	1
2007	2	0	0	0	2
2008	8	6	0	0	14
2009	5	1	0	0	6
2010	3	13	1	0	17
2011	32	22	3	1	58
2012	5	0	1	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>104</b>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/4 Rec. 1	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait devraient: a) nommer un haut fonctionnaire en qualité de coordonnateur pour le multilinguisme, chargé de proposer des plans d'action stratégiques pour l'application effective du multilinguisme, avec l'aide d'un réseau interne de points focaux au sein de leurs organisations respectives; b) rendre compte régulièrement à leurs organes délibérants des progrès réalisés à cet égard.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le multilinguisme fait partie intégrante du PAM. Il s'agit d'un critère stratégique essentiel pour ce qui est du recrutement et de la prise de décisions relatives à la mobilité du personnel par voie de réaffectation. La directive HR2011/003 de la Division des ressources humaines, publiée le 18 avril 2011, indique les critères minimum de recrutement et de sélection du personnel international de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• parfaite maîtrise (niveau C) de l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: arabe, anglais, chinois, espagnol, français et russe;</li> <li>• excellente connaissance (niveau B) d'une autre des langues officielles de l'Organisation ou du portugais, qui est l'une des langues de travail du PAM;</li> </ul> <p>L'anglais étant la langue de travail du PAM, il est indispensable d'en avoir au moins une excellente connaissance (niveau B).</p> <p>Ces mesures ont déjà été prises, et la direction du PAM ne prévoit donc pas de nommer un fonctionnaire de rang supérieur au poste de coordonnateur.</p>
2011/4 Rec. 3	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient prendre de nouvelles mesures efficaces en vue de supprimer le déséquilibre existant dans l'utilisation des langues de travail au sein des secrétariats, y compris parmi les hauts fonctionnaires, et demander à l'ensemble des fonctionnaires de développer leurs compétences linguistiques afin d'acquérir une bonne connaissance d'au moins une deuxième langue de travail.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>L'anglais est la langue de travail du PAM. Lorsqu'ils changent de lieu d'affectation, les membres du personnel se voient rembourser les frais engagés pour apprendre la langue du pays d'accueil s'il s'agit d'une deuxième langue de travail des Nations Unies.</p> <p>Une prime de connaissances linguistiques est versée aux membres du personnel du Siège recrutés localement qui ont passé avec succès un examen d'aptitude linguistique et se montrent capables par la suite d'utiliser deux langues de travail ou plus.</p>



**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/4 Rec. 4	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, dans le cadre du suivi de l'utilisation équitable des langues officielles au sein de leurs organisations respectives, évaluer régulièrement les besoins des utilisateurs et formuler des stratégies pour renforcer le multilinguisme grâce à la participation de leurs coordonnateurs pour le multilinguisme et du réseau connexe de points focaux.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM suit et évalue l'utilisation des langues et les besoins linguistiques selon que de besoin. Le multilinguisme fait partie intégrante des opérations et de l'administration du PAM, y compris au niveau des ressources humaines (voir les remarques relatives aux recommandations 1 à 9), des services de conférence, de traduction et d'interprétation (recommandation 7), de la programmation (recommandation 14), et du site Web du PAM (recommandation 12).
2011/4 Rec. 6	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Lorsqu'ils créent de nouveaux organes institutionnels pour lesquels des services de conférence devront être fournis, les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient prévoir les ressources budgétaires correspondant au volume de travail supplémentaire en résultant, en particulier pour la traduction et l'interprétation.	Sans pertinence		Clos	Le Conseil d'administration du PAM ne crée pas d'organes institutionnels.
2011/4 Rec. 7	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect intégral de l'accord AIC-Nations Unies pour l'interprétation et de l'accord CCQA-AITC pour la traduction, en s'attachant en particulier à mieux faire connaître ces accords aux sièges et dans les bureaux régionaux et en mettant en place des systèmes de contrôle de leur application.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Secrétariat du Conseil d'administration prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect intégral des deux accords et publiera une circulaire afin d'en garantir l'application au niveau institutionnel.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/4 Rec. 8	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées au sein des organisations pour permettre de planifier efficacement la relève et d'offrir une formation ciblée aux candidats aux concours linguistiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que le Secrétariat s'est doté d'une politique et alloue des fonds au personnel pour appuyer la formation linguistique et la préparation aux examens linguistiques.
2011/4 Rec. 9	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer des plans d'action stratégiques dans le domaine des services linguistiques visant les procédures de concours, de sélection des candidats et de recrutement, et proposer des mesures incitatives pour l'organisation des carrières et le maintien en poste du personnel linguistique, sans perdre de vue que les États Membres ont des systèmes d'enseignement différents et qu'aucun d'eux ne doit être considéré comme étant la norme.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Division des ressources humaines vérifie les aptitudes linguistiques des candidats, conformément à l'article 6.4 de la directive HR2011/003. À titre d'incitation, le personnel linguistique bénéficie de contrats qui ne sont pas soumis au principe de rotation et se voit proposer des séances d'information consacrées à des questions techniques. Voir également la réponse à la recommandation 1.
2011/4 Rec. 11	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient prendre les mesures nécessaires pour que la procédure de recrutement, y compris celle des hauts fonctionnaires, vise pleinement et équitablement les aptitudes linguistiques afin qu'à moyen terme, les organismes du système puissent s'appuyer sur des effectifs multilingues ayant la maîtrise d'une langue de travail et une bonne connaissance d'au moins une autre langue de travail, compte dûment tenu des besoins spécifiques des lieux d'affectation.	Acceptée	Appliquée	Clos	Voir la réponse à la recommandation 1.



**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/4 Rec. 12	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient approuver les moyens d'appui nécessaires et demander aux chefs de secrétariat de développer des sites Web multilingues dans toutes leurs langues officielles ou langues de travail, en tenant dûment compte des spécificités linguistiques des lieux d'affectation concernés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que le site Web du PAM est multilingue et qu'il s'adresse au grand public dans de nombreux pays; la portée et l'ampleur des pages varient en fonction du nombre de consultations attendu pour chaque pays ou groupe linguistique ciblé. Le site Web est disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et dans neuf autres langues: italien, danois, farsi, finnois, allemand, japonais, coréen, norvégien et suédois. Le Conseil comprend bien que les ressources sont un facteur limitant; le développement, la gestion et la production de contenu nécessaires à la construction de sites dans d'autres langues exigerait en effet des ressources supplémentaires.
2011/4 Rec. 14	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies œuvrant sur le terrain dans le domaine des affaires humanitaires, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement, entre autres, devraient veiller à ce que toute l'attention voulue soit portée à la nécessité de mener leurs activités et d'établir la documentation connexe dans toutes les langues officielles ou langues de travail, en tenant compte de la (des) langue(s) locale(s) des bénéficiaires.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Les besoins et les connaissances concernant les langues locales sont pris en compte lors de la mise en œuvre des activités du PAM sur le terrain et de l'élaboration des documents connexes.</p> <p>Le PAM a des bureaux dans 75 pays et 90 pour cent du personnel travaille sur le terrain. Tous les administrateurs recrutés sur le plan international ont les connaissances linguistiques requises (voir la réponse à la recommandation 1). Les agents recrutés sur le plan national permettent au PAM de communiquer dans les langues locales sur le terrain et de mener à bien de manière efficace et efficiente les activités à l'échelle nationale.</p> <p>Les modèles de documents se rapportant aux opérations et le texte de base des mémorandums d'accord conclus avec les gouvernements sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur l'intranet du PAM; ils ne sont pas tous mis à jour en raison de contraintes budgétaires.</p> <p>Les documents concernant les opérations peuvent être soumis au Siège pour examen et approbation dans l'une des langues utilisées par le Conseil (anglais, arabe, espagnol ou français).</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
						D'après le Programme Guidance Manual, l'ensemble des directives de mise en œuvre et des formulaires relatifs aux opérations doivent être rédigés dans une langue que comprennent les personnes devant les utiliser. Les partenariats établis entre le PAM et les ONG sont officialisés par la voie d'accords de partenariat sur le terrain disponibles en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en portugais.
2011/4 Rec. 15	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies	Par principe, les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient approuver, notamment dans le cadre du budget, les dispositions nécessaires pour que les activités de base de ces organismes soient effectivement menées dans toutes les langues officielles et de travail.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil réaffirme sa volonté de promouvoir le multilinguisme et note que celui-ci continue d'être mis en œuvre dans le cadre des ressources humaines, des opérations et de la programmation, des communications, et des services du Secrétariat. Le Conseil attire l'attention sur son Règlement intérieur, qui stipule que l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français sont des langues du Conseil (Article XIV). Le Conseil renvoie aux réponses qu'il a données aux recommandations 8 et 12, et prend note de la réponse de la direction à la recommandation 14.
2011/5 Rec. 1	Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui n'ont pas encore élaboré de document autonome sur l'application du principe de responsabilité devraient le faire à titre prioritaire en s'inspirant des conditions énoncées dans le présent rapport.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM a adopté et mise en œuvre le référentiel de contrôle interne défini par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO), qui porte également sur la gestion de la performance et des risques. Le PAM envisagera d'établir un dispositif autonome d'application du principe de responsabilité, dans le cadre du processus de renforcement organisationnel en cours.
2011/5 Rec. 2	Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies qui ne le font pas encore devraient prendre leurs décisions compte tenu de la gestion axée sur les résultats et veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées pour mettre en œuvre les plans stratégiques des organisations et la gestion axée sur les résultats.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil reconnaît que la direction s'est engagée à mettre en œuvre une approche de la gestion axée sur les résultats et note que le Plan de gestion prévoit d'allouer des fonds à l'appui de celle-ci et de l'exécution du Plan stratégique.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/6 Rec. 1	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une politique/stratégie de continuité des opérations, comprenant l'attribution aux responsables du plan de continuité des opérations de la tâche de le mettre en œuvre, à soumettre pour information aux organes délibérants.	Acceptée	En cours	Ouvert	Une circulaire de la Directrice exécutive publiée en octobre 2012 décrit les principes, la portée, l'organisation et la gestion du programme de continuité des opérations du PAM, ainsi que la stratégie à suivre pour le mettre en œuvre.
2011/6 Rec. 2	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient placer les responsables de la continuité des opérations dans le bureau du chef de secrétariat ou du responsable de l'administration.	Acceptée	Appliquée	Clos	La circulaire de la Directrice exécutive évoquée ci-dessus indique que la haute direction du PAM est responsable du contrôle de la mise en œuvre du programme de continuité des opérations du PAM.
2011/6 Rec. 3	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer et adopter un plan de continuité des opérations documenté, fondé sur une évaluation des risques, une identification des fonctions essentielles et des objectifs en matière de délais de reprise.	Acceptée	En cours	Ouvert	En 2009, toutes les divisions et les unités administratives du Siège ont effectué une analyse d'impact des opérations, qui portait notamment sur le recensement des fonctions critiques et des objectifs connexes en matière de durée de reprise. Les résultats ont été compilés et figurent dans la version préliminaire du plan de continuité des opérations du Siège du PAM.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/6 Rec. 4	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que le champ d'application des plans de continuité des opérations des organismes du système des Nations Unies s'étende aux bureaux extérieurs. Des mécanismes de supervision et de contrôle devraient, au besoin, être mis en place pour assurer la cohérence et l'interopérabilité des plans de continuité des opérations avec ceux des sièges et des équipes de pays des Nations Unies.	Acceptée	En cours	Ouvert	Aux termes de la circulaire de la Directrice exécutive relative à la continuité des opérations, les directeurs de pays doivent veiller à ce que la continuité opérationnelle soit prévue dans les mesures de préparation et d'intervention relevant du Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe. Le rôle des Bureaux régionaux en matière de contrôle des plans de continuité opérationnelle établis par les bureaux de pays et les mécanismes de contrôle requis seront précisés dans le plan de continuité des opérations du Siège du PAM.
2011/6 Rec. 6	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la planification et la mise en œuvre de la continuité des opérations fassent partie de l'obligation de rendre des comptes et de la notation des responsables opérationnels.	Acceptée	Appliquée	Clos	La circulaire de la Directrice exécutive relative à la continuité des opérations précise que tous les services administratifs sont tenus de se doter d'un plan de continuité des opérations et d'exécuter celui-ci. Ce point sera donc pris en compte lors de l'évaluation des performances et de l'obligation redditionnelle des responsables.
2011/6 Rec. 7	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient, sur la base des propositions budgétaires de leurs chefs de secrétariat, fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre, au suivi, à l'entretien et à la mise à jour réguliers des plans de continuité des opérations approuvés, qui ont été conçus sur la base de la politique/stratégie de continuité des opérations de l'organisation.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Conseil encourage la direction à accélérer l'élaboration du plan de continuité des opérations et à en tenir dument compte lors de l'établissement du Plan de gestion.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/6 Rec. 8	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la formation dans le domaine de la continuité des opérations fasse partie des cours de renforcement des compétences et de perfectionnement du personnel, notamment de la formation d'initiation, et qu'une formation périodique soit organisée à l'intention du personnel essentiel des organisations, en tant que partie intégrante de la continuité des opérations.	Acceptée	Non commencée	Ouvert	Les programmes de formation interne du PAM comporteront des volets consacrés à la continuité des opérations.
2011/7 Rec. 1	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait devraient ordonner le recentrement de toutes les enquêtes au sein de l'entité de contrôle interne de leur organisation respective. Les ressources (humaines et financières) nécessaires devraient être mises, dans un souci d'efficacité, à la disposition de la fonction d'enquête sur la base des recommandations des comités d'audit ou de contrôle de l'organisation.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Charte du Bureau des services de contrôle contient des dispositions conformes à cette recommandation.
2011/7 Rec. 2	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que la nomination des enquêteurs soit conforme au règlement et au statut du personnel et soit fondée sur le mérite et sur les qualifications et l'expérience en matière d'enquête professionnelle en tant que principaux critères. Les enquêteurs devraient être choisis indépendamment de toute influence de la direction et de l'administration, de façon à ce que l'équité et la transparence soient garanties, et	Acceptée	Appliquée	Clos	Les politiques relatives aux ressources humaines prévoient qu'il incombe à l'inspecteur général de nommer les enquêteurs, conformément à la politique de recrutement, et que ceux-ci doivent être choisis indépendamment de toute influence de la direction et de l'administration, en fonction de leur expérience professionnelle et de leurs qualifications en matière d'enquêtes.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		l'efficacité et l'indépendance de la fonction d'enquête accrues.				
2011/7 Rec. 3	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient mettre un terme à la mobilité des enquêteurs au sein d'une même organisation et encourager le transfert ou le détachement des enquêteurs auprès des services d'enquête d'autres organisations du système des Nations Unies.	Acceptée	Appliquée	Clos	Tous les postes d'enquêteur sont exempts de la politique de rotation. Les transferts ou les détachements auprès d'autres organismes des Nations Unies sont encouragés.
2011/7 Rec. 4	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient ordonner au chef du secrétariat de leur organisation d'autoriser les entités de contrôle interne ou les unités d'enquête à entreprendre des enquêtes sans le consentement préalable du chef de secrétariat.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que la Charte du Bureau des services de contrôle contient des dispositions visant à assurer l'indépendance du Bureau et à lui permettre d'entreprendre des enquêtes sans avoir à obtenir l'approbation du Directeur exécutif.
2011/7 Rec. 5	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	La Conférence des enquêteurs internationaux devrait créer un sous-groupe du système des Nations Unies, qui s'inspirerait de celui de la Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM participe à cette initiative interorganisations, qui a débuté en septembre 2012.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/7 Rec. 6	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient examiner si les ressources et les dotations en personnel de la fonction d'enquête sont suffisantes en se fondant sur les recommandations annuelles ou bisannuelles, selon les cycles budgétaires des organisations, des comités d'audit ou de contrôle.	À l'étude			
2011/7 Rec. 7	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient désigner un agent de coordination centrale pour contrôler l'application et le suivi de tous les rapports d'enquête au sein de leur organisation.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Bureau de la Directrice exécutive examine les systèmes de suivi des rapports d'enquête dont dispose le Bureau des services de contrôle interne.
2011/9 Rec. 1	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer que le comité de pilotage informatique (ou autre organe analogue) se compose des directions opérationnelles représentant tous les grands services de l'organisme et qu'il est présidé par un directeur exécutif, de préférence l'adjoint du chef de l'organisme ou un responsable de rang équivalent.	Acceptée	Appliquée	Clos	Un Comité de pilotage sur les systèmes d'information de gestion (MISSC), qui équivaut à un comité de pilotage informatique, est présidé par le Directeur de l'Administration générale et se compose de hauts responsables des opérations.
2011/9 Rec. 2	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système devraient s'assurer que le comité de pilotage informatique, ou l'organe analogue, tient périodiquement des réunions auxquelles le plus grand nombre possible de ses membres participent, que la documentation requise est fournie en temps voulu et que des comptes rendus des réunions sont établis, de façon que les travaux du	Acceptée	Appliquée	Clos	Le mandat du MISSC prévoit des réunions annuelles et il est loisible au Président de convoquer des séances supplémentaires. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont fournis avant chaque réunion.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		comité et ses fonctions soient pleinement mis à profit.				
2011/9 Rec. 3	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système devraient veiller à ce que les fonctions et les performances du comité de pilotage informatique, ou de tout organe analogue, fassent l'objet d'un examen et d'une évaluation périodiques, au moins une fois tous les trois ans, de façon à garantir son efficacité et à faciliter les améliorations.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le mandat du MISSC est révisé selon que de besoin. La dernière révision date de 2010 et la prochaine devrait avoir lieu en 2013.
2011/9 Rec. 4	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que le directeur de l'informatique ou son homologue occupe un rang suffisamment élevé dans la hiérarchie, qu'il ait des responsabilités et une autorité globales et qu'il ait accès à la direction exécutive.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Directeur de l'information rend compte à un Sous-Directeur exécutif et fait partie du Groupe de haut niveau chargé de la gestion et des politiques du PAM, qui se réunit une fois par semaine sous la présidence du Directeur exécutif.
2011/9 Rec. 5	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire en sorte que ces institutions élaborent une stratégie informatique, l'approuvent et la réexaminent et l'actualisent périodiquement, en s'assurant qu'elle cadre étroitement avec leurs besoins opérationnels et leurs priorités et qu'elle permet de rentabiliser leurs investissements informatiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le MISSC est chargé d'élaborer une stratégie conforme aux besoins et objectifs du PAM, et de définir des priorités à l'échelle du système.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/9 Rec. 6	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes du système devraient demander aux chefs de secrétariat de présenter la stratégie informatique de l'institution aux États Membres pour qu'ils en aient connaissance et la soutiennent.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le plan stratégique en matière de technologies de l'information a été présenté au Conseil d'administration. En cas d'élaboration d'un nouveau plan, le Conseil s'attendrait à en être informé. Ces documents sont communiqués aux États membres qui en font la demande.
2011/9 Rec. 7	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer que la stratégie informatique de l'institution est étroitement alignée sur ses plans stratégiques à moyen et à long terme – ou tout document équivalent – de façon que les TIC sous-tendent et appuient ses besoins opérationnels et son mandat.	Acceptée	Appliquée	Clos	Conformément à son mandat, le MISSC examine périodiquement le Plan stratégique relatif aux technologies de l'information afin de veiller à sa cohérence avec la stratégie institutionnelle du PAM.
2011/9 Rec. 8	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir des mécanismes pour suivre la mise en œuvre de leur stratégie informatique, en veillant à ce que cette stratégie ainsi que la feuille de route, les produits et les indicateurs de performance destinés à en faciliter l'application fassent l'objet d'un suivi systématique, dont il soit rendu compte périodiquement au comité de pilotage, ou tout organe analogue.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le cadre de gestion de la valeur des technologies de l'information permet de prendre la mesure des avantages tangibles et immatériels des projets informatiques, il utilise des indicateurs financiers et étudie le risque de perte pour analyser la rentabilité. Pour chaque nouveau projet et chaque projet en cours, le MISSC examine les avantages, les coûts récurrents, les risques, et d'autres informations.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
2011/9 Rec. 9	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts pour suivre l'évolution des coûts informatiques dans leurs institutions respectives, en déterminant notamment le montant global annuel des coûts récurrents et des coûts ad hoc et en détaillant les principaux éléments de coûts.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le cadre de gestion de la valeur des technologies de l'information permet de suivre l'évolution des indicateurs financiers.
2011/9 Rec. 10	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer que des évaluations après mise en œuvre des principaux investissements et projets informatiques sont effectuées conformément aux procédures et politiques de l'organisme en matière d'investissements informatiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le MISSC est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de gestion de la valeur des technologies de l'information et des critères d'investissement dans ces technologies. Le Comité examine régulièrement les rapports établis à l'issue de la mise en œuvre des principaux projets et les évaluations indépendantes consacrées à l'efficacité de ces technologies.
2011/1 Rec. 1	Évaluation de la portée, des modalités, de l'efficacité et de la conduite des travaux de l'ONU dans le domaine de la lutte antimines	Le Secrétaire général, en tant que Président du Conseil des chefs de secrétariats des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait, en consultation avec les chefs de secrétariats des organisations du système participant à la lutte antimines, désigner une entité chargée d'assumer au sein du système des Nations Unies le rôle de chef de file en ce qui concerne l'assistance aux victimes. Cette entité devrait mettre tout particulièrement l'accent sur l'intégration de l'assistance aux victimes aux systèmes nationaux de santé, lorsque cela est possible, tout en tenant compte de l'ensemble des activités, y compris en matière de renforcement	Acceptée		Clos	La direction du PAM est d'accord avec cette recommandation selon laquelle le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) doit désigner une entité chargée de coordonner l'assistance aux victimes.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		des capacités, et du cadre normatif international concernant le droit des personnes handicapées ainsi que du rôle du Groupe d'appui interinstitutions.				
2012/2 Rec. 1	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient exiger de leurs fonctionnaires qu'ils veillent à ce que des copies de tous les certificats ou rapports de congé de maladie (le cas échéant) soient soumis à leurs services médicaux/services de santé au travail respectifs.	Acceptée	Appliquée	Clos	Un exemplaire de tous les certificats et rapports de congé de maladie est remis au service médical concerné.
2012/2 Rec. 2	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Le Groupe de travail des directeurs médicaux des organismes des Nations Unies devrait définir un ensemble de conditions communes en matière de renseignements à fournir dans les certificats et rapports de congé de maladie.	Sans pertinence		Clos	La direction du PAM convient que le Groupe de travail des directeurs médicaux des organismes des Nations Unies devrait définir des conditions communes en matière de renseignements à fournir dans les certificats et rapports de congé de maladie.
2012/2 Rec. 3	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les certificats et rapports de congé de maladie du personnel remplissent les conditions requises quant aux informations à fournir définies par le Groupe de travail des directeurs médicaux des organismes des Nations Unies.	Acceptée	Appliquée	Clos	Il est d'usage que les diagnostics médicaux figurent sur les certificats de congé de maladie remis au Service médical. Lorsque cela est demandé, les rapports médicaux soumis au Service médical, comportent toutes les informations concernant l'absence de l'employé dont le Groupe de travail des directeurs médicaux des organismes des Nations Unies approuvé la communication.
2012/2 Rec. 4	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient, en consultation avec leurs départements des ressources humaines et services médicaux/services de santé au travail	Acceptée	Appliquée	Clos	Un module de gestion des absences permet déjà de saisir celles qui sont liées à un congé de maladie pour ce qui est du personnel assumant des responsabilités de supervision et de direction.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations
		respectifs, concevoir et mettre en œuvre un module de gestion des absences dues au congé de maladie à l'intention du personnel assumant des responsabilités de supervision et de direction.				
2012/2 Rec. 5	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat de leur fournir des rapports annuels ou biennaux exhaustifs sur le congé de maladie, rapports contenant notamment des données statistiques et des données relatives aux coûts ainsi que les mesures prises par l'organisation pour réduire l'absentéisme dû au congé de maladie.	Acceptée	Non commencée	Ouvert	Le Conseil convient que des données adéquates sur les congés de maladie, les coûts et les mesures prises pour réduire l'absentéisme connexe doivent figurer dans un rapport annuel établi par le Secrétariat.
2012/2 Rec. 7	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient, en consultation avec leurs départements des ressources humaines et services médicaux/services de santé au travail respectifs, concevoir et mettre en œuvre une politique de retour au travail pour leurs fonctionnaires.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Service médical du PAM suit une méthode efficace pour ce qui est du retour au travail, qui encourage le dialogue entre les superviseurs et les employés afin qu'ils trouvent des moyens d'aider les personnes concernées à reprendre leurs fonctions.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2006/2 Rec. 4	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	Les organes délibérants devraient décider que les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), de la CFPI et du CCI et autres organes similaires du système des Nations Unies relèvent d'un régime uniforme leur interdisant d'être nommés, ne serait-ce que comme consultants, dans les organisations du système des Nations Unies pour lesquelles ils ont exercé des responsabilités de contrôle, à la fois pendant la durée de leur mandat et pendant les trois ans qui suivent l'expiration de leur mandat.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le Conseil demande à la Directrice exécutive de faire figurer dans la politique de recrutement une règle interdisant que des membres du CCQAB, de la CFPI, du CCI et d'autres organes similaires du système des Nations Unies ayant des responsabilités de contrôle vis-à-vis du PAM y soient nommés, aussi bien pendant la durée de leur mandat que pendant les trois ans qui suivent l'expiration de celui-ci.</p> <p>La version révisée de la politique de recrutement devrait être prête au cours du premier trimestre de 2013.</p>
2007/4 Rec. 5	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à la direction: a) de présenter régulièrement des rapports faisant état des prévisions concernant les départs à la retraite; b) d'établir des indicateurs de performance pour prévoir les besoins en matière de remplacement et d'en contrôler l'application; et c) de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transmission appropriée des connaissances et préserver la mémoire institutionnelle.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le Conseil précise que le PAM effectue des analyses de l'organisation et de ses effectifs au moyen de WINGS II et qu'il lui présente des rapports sur sa dotation en effectifs.</p> <p>Le Conseil demande qu'une section faisant état des prévisions relatives aux départs à la retraite soit ajoutée au rapport annuel qu'il reçoit sur les ressources humaines.</p> <p>Les prévisions relatives aux départs à la retraite figurent dans le document du Conseil portant la cote WFP/EB.A/2012/13-C.</p>
2007/6 Rec. 2	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient: a) enquêter sur les besoins de savoirs et connaissances de la clientèle (interne et extérieure) de leurs organisations respectives; b) dresser l'inventaire des connaissances existant sur place pour chaque	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a établi un modèle d'information et procédé à un inventaire de données dans le cadre de son modèle de gestion des connaissances, en prévoyant des mesures d'actualisation et d'amélioration.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
		organisation; c) déceler les écarts qui peuvent exister entre les connaissances dont la clientèle a besoin et celles qui sont disponibles dans chaque organisme, et tâcher de les combler; d) élaborer ou réviser la stratégie de gestion des connaissances de leurs organisations respectives en s'appuyant sur les actions indiquées ci-dessus et sur les directives qui auront été arrêtées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.				
2008/6 Rec. 7	Étude sur la gestion des sites web (Internet) des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir un mécanisme qui ferait rapport au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et auxquelles participeraient toutes les parties prenantes, à des fins de coordination, et définir des politiques, des normes et des directives communes sur les sites Web.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le personnel du PAM chargé de la communication est régulièrement en contact avec ses homologues dans d'autres organismes pour échanger des pratiques optimales. Le PAM participerait volontiers à un mécanisme de coordination visant à harmoniser les approches suivies dans les domaines des technologies Web et du développement Web, si un tel mécanisme était créé.
2009/6 Rec. 3	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies: centre de services délocalisés	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui envisagent de créer un centre de services délocalisés devraient procéder à une analyse précise des autres lieux possibles sur la base de critères objectifs, dans le cadre de l'étude de faisabilité globale, et étayer les motifs de leur décision finale. L'analyse devrait être soumise à l'examen des organes directeurs.	Pour plus d'informations sur cette recommandation dont le dossier est clos, voir le document WFP/EB.1/2012/12			Le PAM réalise une évaluation exhaustive des sites possibles avant de décider d'une délocalisation. Les coûts et les avantages de chaque site sont indiqués dans l'étude de faisabilité.  Le rapport commandé au <i>Boston Consulting Group</i> portant notamment sur l'analyse de la délocalisation est communiqué aux États Membres qui en font la demande.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2009/6 Rec. 16	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies: centre de services délocalisés	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient coordonner leurs projets de délocalisation afin d'optimiser les gains d'efficience en coopération avec les autres organisations. Avant de délocaliser, ils devraient étudier toutes les possibilités, y compris le transfert d'activités vers des centres de services délocalisés existants et la mise en place de centres de services communs. À cet effet, ils devraient soumettre leurs plans et projets de délocalisation aux réunions du groupe de travail pertinent du Comité de haut niveau sur la gestion, pour examen et discussion.	Acceptée	Appliquée	Clos	Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 2 (voir WFP/EB.1/2012/12), le PAM procède à une étude de faisabilité pour tous les projets de grande envergure, y compris les décisions de délocalisation. Il est d'accord avec la réponse interinstitutions du CCS selon laquelle des instances telles que le Comité de haut niveau sur la gestion devraient être utilisées pour échanger des pratiques optimales et faciliter le dialogue (A/65/63/Add.1).
2009/7 Rec. 2	Examen de la gestion et de l'administration au sein du Programme alimentaire mondial (PAM)	La Directrice exécutive devrait demander une évaluation de la stratégie de mobilisation de fonds auprès du secteur privé et présenter un rapport au Conseil d'administration au plus tard en 2012.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le rapport d'évaluation consacré à la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé et la réponse de la direction correspondante ont été présentés au Conseil pour examen à sa session du Conseil de novembre 2012.
2009/7 Rec. 6	Examen de la gestion et de l'administration au sein du Programme alimentaire mondial (PAM)	La Directrice exécutive devrait prendre des mesures pour renforcer la représentation des pays en développement aux postes de direction du Programme.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM cherche à accroître la représentation des pays en développement dans le cadre de ses initiatives de perfectionnement du personnel et de planification ciblée des remplacements. En raison de la mobilité du personnel du PAM, les recrutements extérieurs ne sont pas très fréquents aux échelons supérieurs, car la plupart des postes sont pourvus en interne. Le PAM a promu de nombreux administrateurs internationaux: 43 pour cent du personnel aux classes P-2 à P-5 promu à l'occasion de l'exercice annuel de promotion du PAM étaient originaires de pays en développement.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
						Le PAM reconnaît qu'il faut faire davantage pour atteindre l'objectif de 40 pour cent de ressortissants de pays en développement à des postes d'encadrement. Depuis 2004, 60 pour cent des personnes formées au Centre de perfectionnement des compétences de gestion de Rome sont des ressortissants de pays en développement.
2009/7 Rec. 10	Examen de la gestion et de l'administration au sein du Programme alimentaire mondial (PAM)	Le Conseil d'administration devrait institutionnaliser l'accès des représentants du personnel à sa session annuelle, à partir de 2010, pour entendre les vues et les préoccupations du personnel.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil reconnaît que, conformément à ce qui se fait dans d'autres organismes des Nations Unies, les associations du personnel seront invitées à présenter leurs vues à son Bureau.  Les associations du personnel se sont adressées au Conseil pour la première fois à l'occasion de sa session annuelle tenue en juin 2012. Le Conseil a salué cette possibilité offerte aux organes de représentation du personnel de faire part de leurs observations et de leurs préoccupations, et la Directrice exécutive s'est engagée à systématiser cette pratique à chaque session annuelle.
2010/1 Rec. 4	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, devraient: a) établir des directives administratives et financières communes pour enregistrer et comptabiliser intégralement dans les lignes budgétaires appropriées les dépenses engagées à la fois pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et pour acheter des compensations des émissions de carbone, afin de mettre en œuvre la stratégie pour une ONU climatiquement neutre; et b) améliorer l'évaluation et la notification des pratiques et des dépenses en matière d'environnement de leurs organisations grâce à l'utilisation du document sur la comptabilité de la	Acceptée	En cours	Ouvert	a) Le PAM rédige actuellement, sous la forme d'une directive, de grandes orientations administratives et financières pour son programme en faveur de l'efficacité énergétique – un mécanisme de financement des investissements destiné à soutenir la mise en œuvre de sa stratégie de réduction des émissions, approuvée en février 2012. Cette directive prévoit la communication d'informations sur le coût total du cycle de vie, y compris les coûts d'investissement et de fonctionnement et les économies réalisées, et sur le niveau de réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour l'heure, la compensation des émissions de carbone ne figure pas dans la stratégie du PAM en matière de réduction des émissions.  b) Le PAM continue de collaborer avec le Groupe de gestion des questions relatives aux normes communes d'établissement de rapports. Il termine actuellement une étude exploratoire consacrée à un dispositif interne de gestion de l'environnement qui recensera les méthodes

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
		gestion de l'environnement conçu par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, afin de mieux rendre compte des décisions prises sur le plan environnemental et financier.				et la configuration système nécessaires pour communiquer les données financières et les résultats ayant trait à la durabilité environnementale.
2010/1 Rec. 6	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations devraient négocier, selon les besoins, avec les pays où leurs organisations respectives ont leur siège, des accords prévoyant un appui du pays hôte pour la mise en œuvre des plans et des politiques des organismes des Nations Unies pour rendre leurs locaux et leurs bureaux plus respectueux de l'environnement, qui pourraient à terme être joints en annexe à l'accord de Siège.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM, le Gouvernement italien et le propriétaire des bâtiments étudient la possibilité de conclure un accord de longue durée en vue de faire du Siège du PAM un bâtiment écologique, ayant la certification "platine" au classement LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) .
2010/1 Rec. 8	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations prenant part aux services de soutien communs offerts aux centres des Nations Unies là où se trouvent leurs locaux et leurs bureaux devraient convenir de tenir compte des facteurs environnementaux sur la base des meilleures pratiques locales et adopter un système de gestion de l'environnement qui serait intégré à l'administration de leurs installations et bâtiments communs et de leurs services des achats.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les pratiques relatives aux achats durables applicables aux opérations mondiales du PAM seront l'un des domaines susceptibles d'avoir un fort impact qui seront examinés lors de l'étude exploratoire en cours consacrée au système de gestion de l'environnement.
2010/1 Rec. 9	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient définir, le cas échéant, en consultation avec leurs organes directeurs, le cadre législatif et les normes communes de leur système	Acceptée	En cours	Ouvert	Les fondements juridiques d'un système institutionnel seront analysés dans le cadre de l'étude exploratoire en cours, qui définira la contribution du PAM à l'élaboration d'un système de gestion de l'environnement et établira une feuille de route comportant les options possibles, pour examen par la haute direction, notamment des

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
		interne de gestion de l'environnement, sur la base des meilleures pratiques définies à l'échelle du système. Ils devraient également veiller à ce que leur personnel respectif soit parfaitement au fait de cette politique et en assume la responsabilité en communiquant des instructions et des informations internes auxquelles tous ont accès.				recommandations visant à ajuster les politiques actuelles et des stratégies de communication appropriées à l'intention du personnel.
2010/1 Rec. 10	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui exercent des activités sur le terrain devraient établir des politiques et des directives internes en matière d'achats responsables qui tiendraient compte des conditions locales du pays hôte et des besoins des bureaux extérieurs.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les pratiques relatives aux achats durables applicables aux opérations mondiales du PAM seront l'un des domaines susceptibles d'avoir un fort impact qui seront examinés lors de l'étude exploratoire en cours consacrée au système de gestion de l'environnement. À Rome, l'équipe chargée des achats communs soutient les achats durables en les faisant figurer parmi les critères d'évaluation des différents contrats, y compris ceux relatifs au nettoyage, aux appareils multifonctions (imprimante/copieur), à la fourniture d'électricité et aux ordinateurs.
2010/3 Rec. 10	La déontologie dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'une formation obligatoire en déontologie soit dispensée à tous les fonctionnaires de leur organisation, y compris par des cours obligatoires de recyclage tous les trois ans, et ils devraient donner l'exemple en participant à cette formation.	Acceptée	En cours	Ouvert	La direction souscrit à cette recommandation et a collaboré avec l'Inspecteur général et le Médiateur en vue de concevoir en 2012, à l'intention du personnel, une formation obligatoire en matière de déontologie. Le contenu de celle-ci a été peaufiné par la Division des ressources humaines puis le Département des relations extérieures en a été saisi; il recherchera des financements auprès de donateurs. Une telle formation est actuellement dispensée à toutes les personnes prenant leurs fonctions au PAM et aux responsables des achats ainsi qu'aux conseillers des bureaux de pays et des bureaux régionaux chargés de favoriser des relations de travail fondées sur le respect. En outre, une formation de sensibilisation à la déontologie a été mise en place à l'intention des directeurs de pays dans chaque région en 2011 et 2012.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2010/3 Rec. 11	La déontologie dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient procéder tous les deux ans à une enquête auprès du personnel sur la sensibilisation aux questions d'intégrité et en publier les résultats dans l'Intranet de leur organisation.	Acceptée	En cours	Ouvert	L'enquête mondiale auprès du personnel, qui comprenait des questions relatives à la déontologie, s'est achevée en novembre 2012.
2010/4 Rec. 1	Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies: cadre de référence	Les chefs de secrétariat devraient adopter les neuf premières normes de référence établies dans ce rapport, afin de faire en sorte que les principes de gestion des risques institutionnels soient acceptés et mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	La direction du PAM a adopté les neuf normes de référence établies dans le rapport.  En 2012, la direction a défini des paramètres de suivi des risques, pour contrôler la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, de façon à pouvoir indiquer dans quelle mesure les actions ont été menées à bien, lesquelles sont gérées efficacement et sont susceptibles de réduire les niveaux de risque. Le système de gestion de la performance et des risques analyse et calcule les niveaux de risque résiduel à l'échelle institutionnelle; il a été mis à l'essai sur le terrain dans une région. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2013 parallèlement à celle du programme de formation sur la gestion des risques.
2010/7 Rec. 2	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient inviter l'ensemble des donateurs à réagir favorablement aux efforts que font les organisations en vue d'accroître la part et le volume que représentent les ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale thématiques et autres ressources mises en commun, afin de favoriser une gestion plus efficace des fonds.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Conseil encourage le recours à la pratique optimale consistant à utiliser des fonds d'affectation spéciale thématiques et d'autres ressources mises en commun dans les principaux domaines d'activité technique du PAM, et invite le Secrétariat du PAM à regrouper les fonds d'affectation spéciale pour en réduire le nombre.  Le PAM a répertorié certains grands domaines thématiques et encourage les donateurs à fournir des ressources pour renforcer ses capacités dans ces secteurs.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2010/7 Rec. 3	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les risques liés aux fonds d'affectation spéciale soient évalués et à ce que des mesures soient prises pour y faire face.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les risques liés aux fonds d'affectation spéciale sont recensés et administrés dans le cadre du processus de gestion des risques institutionnels, et sont régulièrement examinés.
2010/7 Rec. 4	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient revoir, consolider et mettre à jour les instruments juridiques existant dans le domaine de l'administration et de la gestion des fonds d'affectation spéciale de leurs organisations, et veiller à ce que ces instruments soient, sous une forme facilement exploitable, mis à la disposition de l'ensemble du personnel concerné et accessibles à celui-ci.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM met actuellement à jour ses Règles de gestion financière, notamment celles relatives à l'administration des fonds d'affectation spéciale. La version révisée de ce document sera présentée au Conseil à sa session annuelle de 2013.
2010/7 Rec. 7	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient procéder, pour les fonds d'affectation spéciale et les activités financées par des ressources extrabudgétaires, à une révision des politiques et principes harmonisés de recouvrement des coûts, une fois que ces politiques et principes ont fait l'objet d'un accord au sein du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), afin de mettre en conformité les politiques de leurs organisations en matière de recouvrement des coûts avec celles ainsi arrêtées.	Acceptée	Non commencée	Ouvert	Le Conseil examinera la proposition de politiques et principes harmonisés relatifs au recouvrement des coûts une fois que le CCS sera parvenu à un accord sur les politiques et principes applicables aux fonds d'affectation spéciale et aux ressources extrabudgétaires.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2010/7 Rec. 9	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient réviser et mettre à jour les dispositions relatives à la délégation de pouvoir dans la gestion des fonds d'affectation spéciale, en vue de les adapter au rôle en constant changement et de plus en plus important des bureaux régionaux et des bureaux de pays.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM dispose d'orientations précises sur la délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion des fonds d'affectation spéciale, y compris sur les rôles des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Les responsables de l'initiative relative au renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle et le Bureau des services juridiques étudient la délégation de pouvoirs, y compris pour les fonds d'affectation spéciale, en vue d'y apporter éventuellement des modifications.
2010/7 Rec. 10	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les programmes de formation du personnel hors siège comprennent une formation adéquate en matière d'administration et de gestion des fonds d'affectation spéciale.	Acceptée	En cours	Ouvert	Un projet de règles et méthodes est en cours d'examen et d'approbation. Une fois qu'il aura été parachevé, il sera donné suite aux recommandations concernant les moyens de diffuser des orientations faciles à suivre et d'assurer la formation voulue.
2010/8 Rec. 4	Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies devraient revoir leurs programmes internes de mobilité et/ou de la rotation du personnel dans la perspective du système tout entier, de telle sorte qu'ils appuient les initiatives en faveur de la mobilité entre les organisations et soient compatibles avec elles.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a une solide culture de la mobilité qui s'appuie sur son système interne de rotation obligatoire du personnel. Il soutient la mutation, le prêt et le détachement de fonctionnaires entre les organisations, et publie les vacances de postes d'autres organismes des Nations Unies sur son site interne destiné au personnel. Il est signataire d'un accord sur la mobilité interorganisations et a l'un des taux de mobilité interorganisations les plus élevés, tel que mesuré par le nombre de mutations, de détachements et de prêts de personnel (au départ et à destination du PAM) de toutes les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies (ICSC/70/CRP.5).

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2010/8 Rec. 5	Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies	Dans le cadre du CCS, les chefs de secrétariat des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies devraient revoir les dispositions de leurs règlements internes traitant de cette question, pour faire en sorte que tous les postes vacants au sein de leurs organismes respectifs soient ouverts à tous les fonctionnaires du système des Nations Unies, y compris ceux travaillant dans d'autres organismes du système, dans les mêmes conditions que les postes offerts à leur propre personnel.	Acceptée	En cours	Clos	<p>Le PAM ne peut donner suite à cette recommandation que partiellement pour ce qui est de l'ensemble des postes d'administrateur, en raison du système de réaffectation applicable aux membres du personnel international de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur bénéficiant d'un contrat de durée indéfinie, de caractère continu ou de durée déterminée. Quand des postes se libèrent, ils sont d'abord offerts aux membres du personnel que le PAM est contractuellement tenu de placer. Les postes d'administrateur vacants qui ne font pas l'objet d'une rotation et pour lesquels le PAM ne dispose pas en interne des compétences spécialisées requises sont publiés sur le site Web établi pour favoriser la mobilité interorganisations et communiqués par courriel aux autres organismes des Nations Unies.</p> <p>L'ouverture des postes vacants aux membres du personnel du système des Nations Unies est l'une des mesures prioritaires auxquelles les directeurs des ressources humaines, y compris du PAM, sont convenus de donner suite, et qu'ils ont présentées au Comité de haut niveau sur la gestion en mars 2011.</p>
2010/8 Rec. 10	Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies devraient systématiquement évaluer de façon périodique les résultats des programmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et inclure notamment dans leurs rapports sur les résultats obtenus une analyse coûts-avantages des programmes en question.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le PAM soutient l'action interinstitutions concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'évaluation de son impact sur le bien-être du personnel, et y participe. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-septième session des mesures prises pour mieux faire comprendre et respecter les principes dont procèdent un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'adaptabilité des effectifs. Le PAM a donné suite à cette demande en rendant compte de plusieurs de ses programmes relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris les dispositions relatives aux aménagements du temps de travail, à l'emploi du conjoint, au congé de détente, à l'allaitement et aux congés spéciaux, entre autres.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
						En 2013, le PAM examinera périodiquement les impacts de ses politiques en vigueur concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en y faisant figurer une analyse coûts-avantages lorsque cela sera possible. En concertation avec le Conseiller du personnel, la Division des ressources humaines étudiera le meilleur moyen de rendre compte des questions relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, dans l'optique de proposer de nouvelles options d'ici à décembre 2013.
2011/1 Rec. 1	Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient désigner dans leurs organisations respectives des coordonnateurs pour faciliter l'élaboration et l'application des politiques et des procédures nécessaires pour la sécurité et la santé au travail, et présenter dans les meilleurs délais ces politiques et procédures à leurs organes délibérants respectifs en vue de leur adoption.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Comité consultatif du PAM pour la sécurité et la santé au travail est en train de revoir la politique en vigueur en la matière, et la nouvelle version prévoira la nomination d'un coordonnateur chargé de ces questions. Cette politique devrait être parachevée au cours du premier trimestre de 2013.
2011/1 Rec. 2	Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient adopter des normes appropriées pour les questions de sécurité et de santé au travail, en tenant compte des modifications nouvelles des normes minimales de sécurité et de sûreté opérationnelles et en veillant à leur compatibilité avec celles-ci.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Conseil confirme que le Comité consultatif du PAM pour la sécurité et la santé au travail rédige actuellement une version révisée de la politique en vigueur en la matière.  Cette politique devrait être parachevée au cours du premier trimestre de 2013.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/3 Rec. 3	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de mettre en place des structures, des mécanismes et des centres de liaison spécifiques et identifiables, chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation et d'assurer la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein de leurs organisations respectives et entre celles-ci, en redéployant à cet effet les effectifs et les ressources nécessaires, selon qu'il conviendra.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le Conseil note que la direction met en place des coordonnateurs au Siège et au niveau régional de façon à rationaliser les approches en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, à resserrer la coordination des activités, et à encourager l'échange régulier d'informations, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience. La participation du PAM à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire tirera parti des avantages comparatifs de celui-ci, en particulier de ses connaissances et services spécialisés dans des domaines tels que l'analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte rapide, la protection sociale, les dispositifs de transfert des risques et les régimes d'assurance, l'appui logistique, la technologie alimentaire, ou encore les TIC. Le Conseil prend également note de la participation de la direction à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud depuis l'édition 2009 de cette manifestation, participation qui a permis au PAM de présenter des exemples de coopération Sud-Sud réussie et de bénéficier de l'expérience et des connaissances d'autres parties prenantes. Il note enfin la participation de la direction à des processus interinstitutions plus larges.</p> <p>Le Conseil encourage la direction à continuer de renforcer sa participation aux processus interinstitutions.</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI  
DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/3 Rec. 9	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants et les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de consacrer un pourcentage précis – 0,5 pour cent au moins – des ressources budgétaires de base à la promotion de la coopération Sud-Sud dans leur domaine respectif de compétence, en concertation avec les pays de programme; et de s'entendre avec les pays donateurs pour qu'une partie des fonds extrabudgétaires serve à financer des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le Conseil prend note des efforts faits par la direction pour mobiliser des ressources et mettre au point des outils novateurs en matière de collecte de fonds en vue d'appuyer les initiatives de coopération Sud–Sud et de coopération triangulaire. Pour encourager les contributions Sud–Sud, la direction devrait continuer d'utiliser des stratégies telles que le mécanisme de couplage qui associe des contributions en nature à des contributions en espèces destinées à couvrir les coûts de transport et de manutention des vivres et d'autres coûts d'appui y compris au moyen de ressources provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.</p> <p>Les ressources affectées aux initiatives de coopération Sud–Sud et de coopération triangulaire proviennent des fonds alloués par les donateurs aux programmes et structures d'appui approuvés par le Conseil chaque année. Le pourcentage des ressources de base alloué à ces activités varie d'une année sur l'autre.</p>

### ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/1 Rec. 1 (Note)	Réforme des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient évaluer et déterminer l'importance de la fonction d'achat pour les activités de leurs organisations respectives, positionner cette fonction correctement du point de vue de la chaîne hiérarchique, et procurer les ressources humaines nécessaires après analyse des volumes, de la complexité des tâches et de la charge de travail considérés.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM a une Division des achats placée sous la houlette d'un Directeur de grade D-2; 15 fonctionnaires du cadre organique au Siège et 40 membres du personnel dans les antennes locales sont chargés des achats.  Il faut investir davantage dans l'achat d'articles non alimentaires, activité dont le volume est important. Une initiative a permis de renforcer la capacité d'intervention d'urgence en ajoutant une petite unité chargée des achats à l'Entrepôt de fournitures humanitaires de Subang, en Malaisie. La création d'un poste de gestion des fournisseurs a été reportée en raison de contraintes budgétaires.
2011/1 Rec. 2 (Note)	Réforme des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer une politique de formation aux achats après évaluation des compétences nécessaires, de sorte que le personnel concerné soit dûment qualifié et puisse assurer des services très spécialisés.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de normaliser la formation en faisant appel à un fournisseur indépendant. Le personnel devra atteindre un certain niveau de formation pour pouvoir travailler dans le domaine des achats.
2011/1 Rec. 3 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les capacités concernant le processus d'achat, la gestion des marchés et la collecte des données soient intégrées dans les systèmes d'information de leurs organismes respectifs.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les principales procédures ont été incorporées dans le progiciel de gestion intégré utilisé en interne. D'autres dispositifs Web sont ajoutés en ligne.
2011/1 Rec. 4 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer et maintenir une stratégie d'achat dynamique fondée sur l'analyse complète des dépenses pour achats, de façon à parvenir à une efficacité et à une efficacité optimales concernant toutes les activités liées aux achats au sein de leur organisme.	Acceptée	En cours	Ouvert	La stratégie d'achat prévoit le recours aux divers moyens suivants: Équipe commune chargée de la passation des marchés des organismes ayant leur siège à Rome; bureau d'appui délocalisé de Kuala Lumpur; et intégration des achats de produits alimentaires dans les attributions du groupe chargé de la chaîne d'approvisionnement. On trouvera des informations supplémentaires sur la stratégie à la section 4 de la Charte de l'Équipe commune chargée de la passation des marchés.

## ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/1 Rec. 5 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient examiner régulièrement l'exécution des accords à long terme et tenter d'optimiser leur utilisation en recueillant et en analysant des données statistiques pertinentes et en s'efforçant de renforcer la normalisation et l'agrégation de leur demande pour ce qui est de l'achat de biens et de services.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM actualise régulièrement ses accords de longue durée pour les adapter à ses besoins. L'analyse de leur exécution sera renforcée.
2011/1 Rec. 6 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient, dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie, appliquer des techniques faisant par exemple intervenir les matrices "risque faible/élevé" et "valeur faible/élevée" pour déterminer les domaines dans lesquels les ressources affectées aux achats peuvent avoir l'impact le plus important, de façon à garantir que ces domaines font l'objet d'une attention appropriée.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM fait appel à des techniques de gestion des risques pour optimiser l'impact de ses interventions. Il examinera l'efficacité du recours à d'autres techniques comme les matrices "risque faible/élevé" et "valeur faible/élevée".
2011/1 Rec. 7 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient intégrer la gestion des risques dans le processus d'achat. Cela devrait passer par la mise en place d'unités d'achat, l'analyse des activités d'achat et l'exécution des plans d'achat.	Acceptée	En cours	Ouvert	Les mesures de gestion des risques consistent notamment à s'assurer: <ul style="list-style-type: none"> <li>- que tous les plans de travail comprennent des éléments d'atténuation des risques fondés sur une analyse des risques annuelle;</li> <li>- que le personnel chargé de la passation des marchés a reçu une formation reconnue sur le plan international dans ce domaine;</li> <li>- que des groupes de contrôle des achats sont en place.</li> </ul>

### ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/1 Rec. 8 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient, sous la direction des organes directeurs, élaborer et mettre en œuvre de manière progressive des politiques et des directives respectueuses de l'environnement, conformément au principe de concurrence et en respectant pleinement l'accès des pays en développement et des pays en transition aux activités d'achat.	Acceptée	En cours	Ouvert	
2011/1 Rec. 9 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient examiner leur politique et leurs pratiques d'achat sous l'angle social afin de s'assurer qu'elles tiennent compte de tous les éléments sociaux importants et que des directives sont communiquées en vue d'une mise en œuvre efficace.	Acceptée	En cours	Ouvert	Parmi les exemples de pratiques de passation des marchés socialement responsables figurent l'achat de 10 pour cent des vivres aux petits agriculteurs, les études consacrées aux effets sur les prix locaux, l'utilisation des prix paritaires à l'importation, l'initiative "Achats au service du progrès", ainsi que l'inclusion, dans les contrats, de dispositions de lutte contre la fraude et le travail des enfants. Un examen complémentaire de la politique en matière d'achats sera entrepris.
2011/1 Rec. 10 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient appliquer des politiques proactives et pragmatiques pour accroître les achats venant des pays en développement et des pays à économie en transition, notamment par une définition claire des données pertinentes, l'introduction de quelques mesures d'incitation, l'utilisation de plusieurs langues et la sensibilisation du personnel.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM réalise une grande partie de ses achats localement et s'approvisionne à hauteur de 80 pour cent auprès de pays en développement. La plupart des manuels et des formulaires sont disponibles en trois langues.
2011/1 Rec. 11 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient examiner leurs politiques et pratiques déontologiques en matière d'achats en vue de les aligner sur les meilleures pratiques	Acceptée	Appliquée	Clos	Le personnel chargé des achats participe à une présentation annuelle du Bureau de la déontologie et établit une déclaration annuelle de la situation financière; les contrats passés avec des tiers doivent respecter la politique du PAM contre la fraude et la corruption; et un guide des achats éthiques est mis à disposition.

## ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2011/1 Rec. 12 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient adopter, à titre prioritaire, une politique de sanctions applicables aux fournisseurs de façon à améliorer la transparence et la responsabilité dans les activités d'achat.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le cadre de gestion des fournisseurs établi par le Comité de haut niveau sur la gestion comprend un modèle de cadre d'action définissant les critères d'admission des fournisseurs. Sa mise en œuvre est prévue pour 2013.
2011/1 Rec. 13 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer un mécanisme formel d'examen des plaintes formulées par les fournisseurs, afin de renforcer l'objectivité, l'équité, la transparence et la cohérence du processus d'achat.	Acceptée	Non commencée	Ouvert	La Division des achats gère les plaintes au fur et à mesure qu'elles sont déposées; elle en reçoit très peu. Pour traiter ce type de plaintes, le PAM entend mettre en place un groupe de haut niveau chargé de l'examen des fournisseurs. Il est envisagé d'instaurer un mécanisme visant à informer les fournisseurs au sujet de la ligne directe du PAM réservée à l'enregistrement des plaintes pour faute.
2011/1 Rec. 14 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que leurs organismes respectifs disposent de mécanismes appropriés de suivi des achats et d'évaluation des performances.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le Manuel pour l'achat de produits alimentaires du PAM décrit les procédures de suivi et d'évaluation des performances des fournisseurs. Ces procédures seront examinées et étendues pour englober les achats d'articles non alimentaires.
2011/1 Rec. 15 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que des informations concernant les activités d'achat soient régulièrement communiquées en interne (à la direction) et en externe (aux organes directeurs)	Acceptée	Appliquée	Clos	Parmi les rapports établis figurent les rapports trimestriels sur les produits alimentaires de base, les examens de suivi, les rapports annuels sur les achats de vivres et les récapitulatifs portant sur les articles non alimentaires.
2011/1 Rec. 16 (Note)	Réformes des achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient garantir l'élaboration et la mise en place de mécanismes de connaissances devant permettre de recenser, partager et diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques concernant les activités d'achat au sein de leurs différents organismes.	Acceptée	En cours	Ouvert	Des mesures ont déjà été prises en ce sens: participation du PAM au Comité de haut niveau sur la gestion – Réseau achats, et adoption de la certification de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements.

### ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2009/2 Rec. 2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient donner un caractère officiel aux programmes de stages et fournir les ressources nécessaires pour leur gestion et leur administration.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le programme de stages du PAM est coordonné par l'Unité chargée des jeunes administrateurs, au sein de laquelle les stagiaires ont un interlocuteur privilégié et qui soutient toutes les unités chargées de recrutement au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Le PAM tient à jour une base de données sur les candidats.</p> <p>La directive relative aux stagiaires a été révisée en février 2009. Dernièrement, la Division des ressources humaines a proposé d'y apporter des modifications supplémentaires, mais la directive révisée n'a pas encore été publiée.</p>
2009/2 Rec. 9 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient mettre en place un système efficace de suivi des incidences financières des programmes de stages sur le plan du budget et des ressources humaines, ainsi que des coûts afférents aux technologies de l'information, et imputer ces dépenses à un poste budgétaire spécifique.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Depuis la mi-2009, les stagiaires sont enregistrés dans le système de gestion des ressources humaines du PAM; ces informations sont donc disponibles. Les stagiaires sont payés sur la base de bons de commande prévus à cet effet, et les données sur le coût du programme de stages sont disponibles.</p>
2008/1 Rec. 1 (Note)	Services communs à Nairobi	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient charger le Conseil des services communs d'engager sans délai l'examen du cadre de gouvernance des services communs tel qu'il était prévu en vue de rationaliser ce cadre.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le Conseil des services communs s'est réuni une fois par trimestre en 2009 et 2010, mais ses membres ont eu le sentiment qu'il n'était pas nécessaire de se retrouver aussi souvent. Ils ont donc décidé de se réunir deux fois par an, des réunions supplémentaires pouvant être programmées pour examiner et trancher des questions urgentes le cas échéant. Le dossier de cette recommandation est considéré comme clos, et le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale juge qu'il est inutile à ce stade d'examiner plus avant le cadre de gouvernance des services communs.</p>

## ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2008/1 Rec. 6 (Note)	Services communs à Nairobi	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le Comité exécutif et le Conseil des services communs conviennent, d'ici à la fin de l'année 2008 au plus tard, d'un projet de mémorandum d'accord relatif aux services des locaux communs à Nairobi.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Bureau des Nations Unies à Nairobi a élaboré un mémorandum d'accord sur les locaux communs, qu'il a diffusé auprès des organismes des Nations Unies concernés. Son intention est de parvenir à un accord formel signé avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2013, en y intégrant des ajustements mineurs selon les exigences des différents organismes parties à l'accord.
2008/2 Rec. 8 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2009, un système de contrôle de la qualité soit organisé et qu'un dispositif d'enquête sur la satisfaction des clients soit mis en place pour chaque service commun et complété par une évaluation menée de manière indépendante par rapport au prestataire de services.	Acceptée (OMN)	Implemented (OMN)	Clos	Le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (OMN) observe qu'en Éthiopie, à l'exception des installations partagées et des services de voyage, chaque organisme se procure directement les services dont il a besoin, même si certains bénéficient de contrats passés par d'autres organisations.  L'harmonisation des services en est encore à ses débuts. Des groupes de travail techniques ont été créés en 2011 pour étudier la question, et l'équipe de pays des Nations Unies devrait probablement bénéficier de leurs travaux.
2008/2 Rec. 9 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2010, le Comité de gouvernance commune fasse rapport aux chefs des bureaux des représentants locaux des institutions des Nations Unies au sujet des mécanismes de contrôle de la qualité, ainsi que des résultats des évaluations et des mesures correctives en découlant.	Sans objet (OMN)		Clos	Le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale fait observer que l'Éthiopie dispose d'une équipe de pays des Nations Unies opérationnelle et de nombreux autres comités placés sous la direction du Coordonnateur résident. Pourtant, il n'existe pas de Comité de gouvernance commune dans le pays.

### ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2008/3 Note Rec. 12	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS)	En concertation avec les responsables compétents de l'OACI, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait faire en sorte que l'examen de la sécurité aérienne et des opérations de transport aérien du PAM au regard des Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires actuellement mené par des consultants de l'OACI devienne un audit officiel de la sécurité aérienne, et que les rapports d'audit soient transmis au Conseil d'administration par les responsables compétents de l'OACI à intervalles réguliers et dans les délais prévus.	Pour plus d'informations sur cette recommandation dont le dossier est clos, voir le document WFP/EB.1/2012/12.			L'ensemble des examens et audits réalisés par l'OACI pour le PAM et le Département de l'appui aux missions de l'ONU vont être coordonnés par le Groupe consultatif technique aéronautique. Les audits réalisés par l'OACI en 2000 et 2001 ont conduit à la création d'une unité chargée de la sécurité des transports aériens et débouché sur des recommandations relatives à la structure de gestion au sein du PAM. L'OACI a effectué un nouvel audit en 2005 mais n'a pas établi de rapport final. Le PAM a toutefois donné suite à un projet de rapport d'audit communiqué en 2007. Ces rapports n'ont pas été présentés au Conseil, mais peuvent être consultés par les États Membres sur demande.
2008/4 Rec. 2 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: mettre en place des procédures pour enregistrer, suivre, contrôler et évaluer les effets des rapports des consultants.	Non acceptée		Clos	Lorsque des unités administratives offrent des services de conseil aux organisations, elles sont responsables des suites données aux rapports qui en découlent.
2008/4 Rec. 3 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que des politiques et des procédures claires soient en place pour aider le personnel à déterminer dans quelles circonstances il faut faire appel aux services de consultants.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM accepte cette recommandation et recherche les moyens de renforcer les règles, procédures et pratiques optimales existantes dans le domaine de l'acquisition de services.

## ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2008/4 Rec. 5 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient: revoir les principes directeurs et les pratiques en matière de dispenses en vue de préciser et de rationaliser les dispenses de mise en concurrence et de leur donner un caractère vraiment exceptionnel.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM prend note de la recommandation et continuera à revoir les politiques et pratiques, l'objectif étant de donner aux dispenses de mise en concurrence un caractère vraiment exceptionnel; il va prévoir des instructions à ce sujet dans la version révisée de son manuel pour la passation des marchés de biens et de services qui devrait être finalisée au premier trimestre de 2013.
2008/4 Rec. 6 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient: revoir les seuils officiels de mise en concurrence en vue d'adopter de nouveaux seuils si cela se justifie.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM reverra les seuils dans le cadre de la révision du manuel pour la passation des marchés de biens et de services qui devrait être finalisée au premier trimestre de 2013.
2008/4 Rec. 12 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer qu'il existe une base de données pour archiver les documents relatifs à la passation des marchés et les rapports des consultants.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM classe les rapports des consultants et les enregistre dans la base de données institutionnelle de gestion des dossiers. Parmi les dépôts existants de documents sur les achats figure une base de données sur les accords de longue durée consultable par les bureaux du PAM du monde entier. La Division des achats tient à jour ses documents et modèles sur des unités de disque partagées qui devraient être transférées sur la plateforme TeamWorks au premier trimestre de 2013
2008/4 Rec. 14 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer que des directives et des principes directeurs adéquats sont en place pour gérer les contrats de manière efficace.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM inclura des instructions à cet égard dans la version révisée de son manuel pour la passation des marchés de biens et de services qui devrait être finalisée au premier trimestre de 2013.
2008/4 Rec. 15 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer que le système de gestion de l'information comporte un module de gestion des contrats électroniques.	Acceptée	En cours	Ouvert	La fonction d'appel d'offres électronique du système In-Tend, qui comprend un module de gestion des contrats, a été mise en œuvre dans trois services du Siège et 18 antennes locales. Elle devrait être mise en place dans 30 bureaux du PAM supplémentaires d'ici à la fin de 2013.

### ANNEX III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

N° de la rec.	Document	Recommandation	État d'acceptation	État d'application	État du dossier	Observations du PAM
2008/4 Rec. 16 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: s'assurer qu'il existe des procédures et des directives adéquates pour évaluer les performances et qu'elles sont communiquées au personnel responsable.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM prend note de cette recommandation et améliorera les modalités d'évaluation des prestations des sous-traitants. Le PAM a l'intention d'accepter et de diffuser le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies qui a été entériné par le réseau Achats du Comité de haut niveau sur la gestion.
2008/4 Rec. 18 (Note)	Sociétés de consultants dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient: créer une base de données sur les évaluations des prestations des fournisseurs qui sera utilisée aux fins de la passation des marchés.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Division des achats a examiné les prestations des fournisseurs et en rend compte dans le cadre du processus de gestion des fournisseurs.

Colonne 1: cote du rapport ou de la note et numéro de la recommandation

Colonne 2: titre du rapport ou de la note

Colonne 3: texte de la recommandation

Colonne 4: état d'acceptation. Catégories: "Acceptée", "Non acceptée", "À l'étude", "Sans objet" et "Réponse attendue"

Colonne 5: état d'application. "Non commencée", "En cours" et "Appliquée"

Colonne 6: état du dossier. Catégories: "Ouvert", "Clos"

Colonne 7: observations du PAM

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CCI	Corps commun d'inspection
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCS	Conseil des chefs de secrétariat
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MISSC	Comité de pilotage sur les systèmes d'information de gestion
OMN	Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale